



AVENANT N°1 A L'AVIS DE COURSE

Heure de départ :

Modification de l'article 3.2/b de l'Avis de course :

L'heure du premier signal d'avertissement de la 2^{ème} étape est fixée le :

Jeudi 13 octobre 2011 à 13h 22 locales

Modification de l'article 8.11 de l'avis de course :

Les EPIRBS à déclenchement automatique doivent être fixées et sanglées sur le support fourni par le fabricant annulant la fonction de déclenchement automatique.

A défaut, et seulement s'il n'existe pas de support fourni par le fabricant, les EPIRBS à déclenchement automatique doivent être stockées dans un bidon étanche répondant au E-5-b du guide Mini 2011.

Le Président du Comité de Course

Le Directeur de Course